

Mieux que les emplois Hartz, les jobs à zéro euro !

Peter Hartz, directeur du personnel de VW, fut chargé en 2002 par le chancelier Gerhard Schröder de diriger une commission pour réformer le marché du travail allemand. Quatre réformes dites « Hartz » en ont découlé, comportant notamment la mise en place de jobs à un euro (de l'heure). Il semble bien que plusieurs ministres belges souhaitent faire mieux, donc pour nous pire, en inventant les jobs à zéro euro.

Denis Desbonnet (CSCE)

Le remplacement de postes salariés par une main-d'œuvre gratuite que provoquera le Service Communautaire (SC) est non seulement l'une de ses conséquences inéluctables, mais de toute évidence l'un de ses objectifs, d'ailleurs avoué. Certes, pas par Willy Borsus, jurant ses grands dieux qu'il ne cherche pas le moins du monde à saper les services publics, ni le marché du travail. Mais bien par l'un des précurseurs de la mesure, l'Open VLD Rik Daems, qui avait déjà, dans *Le Vif L'Express*, rompu une lance en 2013 en faveur de la mise au travail gratuite des chômeurs de longue durée, et uniquement en Région flamande (pour commencer). (1) Projet quelque peu prématuré, qui n'avait donc pas pu aboutir, mais qui annonçait clairement l'actuelle réforme. Aussi, il est intéressant de relire les déclarations d'intention tout ce qu'il y a de plus explicites de cet abonné aux « sorties » tapageuses, dans un style qui n'a rien à envier aux « petites phrases » de Bart De Wever ou de Théo Francken.

Pour justifier la nécessité de cette réquisition des « inactifs et improductifs » que sont les « vieux chômeurs », se complaisant sûrement dans leur indolence, notre réformateur social

avait sorti sa calculatrice : « *Actuellement, il y a 559.000 chômeurs en Belgique, dont 417.000 sont indemnisés. Cette donnée coûte 8,9 milliards d'euros à la société, soit un quart de l'impôt des personnes, sans que la communauté ait l'impression d'obtenir quelque chose en échange. Cela menace l'assise de notre solidarité. Il faut donc aider tous les chômeurs à retrouver du travail le plus vite possible, autant dans leur propre intérêt que celui de la société.* »

Démagogie pure, mais au moins, Rik Daems avait-il l'honnêteté d'annoncer la couleur, présentant sans fauxsemblants le service communautaire pour ce qu'il était : un travail imposé. Quoi de plus « normal », du reste, puisque, dans sa conception, il constituerait la « juste contrepartie » des allocations perçues par les chômeurs ainsi « activés ». Notons qu'il négligeait ainsi complètement la dimension assurantielle du chômage, qui n'est donc pas une aide qu'il faudrait mériter et pour laquelle il faudrait fournir une contrepartie. Mais en outre il faisait comme si ces allocations étaient le produit des impôts et non des cotisations, et donc des salaires, des travailleurs avec emploi. Une confusion de vocabulaire et sans doute aussi de concepts à dénoncer.

Même s'il faut reconnaître que, dans son franc-parler de l'époque, pas question d'invoquer mensongèrement une forme de « volontariat », comme le fait aujourd'hui Willy Borsus...

Bouche-trous... budgétaires !

Autre aveu des plus révélateurs : toujours selon le coreligionnaire flamand de ce dernier, cette aide tellement bienveillante et désintéressée prendrait donc la forme d'un « partenariat [sic] entre le chômeur, les services de l'emploi et les administrations publiques ». Car, poursuivait-il de manière décomplexée : « *Ces dernières souffrent de graves problèmes budgétaires et la quasi-totalité des villes et des communes réduisent le nombre de leurs fonctionnaires. Pourquoi les chômeurs de longue durée ne pourraient-ils pas remplir des tâches administratives simples, assurer une présence à la cafétéria ou au hall de sports ou encore assister le personnel du service vert ou du service de bricolage ?* ».

Comment avouer plus cyniquement que mise à l'emploi forcée et gratuite de chômeurs (et d'allocataires) d'une part, et démantèlement des services et de l'emploi publics d'autre part, sont les deux faces de la même mé-

Mise au travail gratuite et contrainte, démantèlement des services et de l'emploi publics, deux faces de la même médaille, indissociables dans la « philosophie » du Service Communautaire.

daille, indissociablement – et délibérément – liées, dans la « philosophie » du Service Communautaire ? Là encore, ce discours « cash » apporte un éclairage des plus éclairants sur les véritables objectifs de cette introduction du *workfare* en Belgique (*lire l'encadré*)... Et un démenti des plus jésuitiques de celui qui, trois ans plus tard, allait devenir l'artisan de son instauration effective en CPAS.

Et maintenant, au tour des chômeurs !

Mais il ne faut pas remonter à ces « ballons d'essais » pour connaître les intentions véritables de nos gouvernants. Il suffit de se référer à ce qu'ils en disaient eux-mêmes, plus récemment, lors de l'intronisation de



Des manifestants en costume de bagnard pour dénoncer le travail forcé qu'est le Service Communautaire.

Michel I^{er} et de sa cour. Car, il ne faut jamais l'oublier, initialement, l'accord gouvernemental prévoyait bien la mise en œuvre du service communautaire non seulement au sein des CPAS mais aussi dans le régime chômage. « *Le gouvernement fédéral fournira aux autorités locales, par le biais d'une adaptation de la réglementation, de nouveaux moyens d'intégration sociale et sociétale leur permettant d'organiser, au sein des PIIS, un service communautaire pour les bénéficiaires du revenu d'intégration. L'initiative du bénéficiaire sera respectée au maximum, l'objectif étant une réintégration sociétale et/ou professionnelle progressive. De cette manière, la cohésion sociale est renforcée, des opportunités sont créées et des compétences sociales développées.* » (2) On remarquera le respect annoncé de la volonté personnelle, répété par le ministre, mais démenti dans les faits. En revanche, pour les chômeurs ainsi « mobilisés », de gré ou de force, on



DES WORKHOUSES AU WORKFARE : LE RETOUR DES TRAVAUX FORCÉS POUR LES PAUVRES

Le Workfare (littéralement « travailler pour le bien-être », combinaison et contraction en anglais de « Work » et « Welfare ») désigne une aide sociale mise en place aux Etats-Unis dans les années 1970 par l'administration Nixon, dont les bénéficiaires aptes au travail devaient travailler en échange de leur allocation. Ce type de programme a connu une seconde vogue lors de la réforme de 1996, sous la présidence de Bill Clinton. Devenu *welfare-to-work* et/ou *welfare reform*, il s'est traduit par la transformation de l'ancienne AFDC (*Aid for Families with Dependent Children*) introduite par Roosevelt en 1935, en la *Temporary Assistance for Needy Families* (TANF), bien plus restrictive et punitive. (1)

De Nixon, Clinton, Blair et Schröder...

Approche qui a été « importée » dès la fin des années nonante en Grande-Bretagne, par le gouvernement de Tony Blair, dont la politique dite de « l'Etat Social Actif » a ensuite servi de modèle partout en Europe. Et d'abord en Allemagne dans la première moitié des années 2000, par le gouvernement de Gerard Schröder, via la série de mesures « Hartz », du nom de leur inspirateur, directeur du personnel de Volkswagen. Dans ces mesures, notamment, les fameux « jobs à un euro » (2).

A ce propos, une

précision bien utile, venant d'une source peu suspecte : selon les termes mêmes employés à l'époque par le ministère allemand du Travail, « *parler de jobs à 1 euro n'est pas correct. La somme versée n'est pas un salaire, mais une compensation pour dépenses supplémentaires, par exemple pour payer la carte de transport afin de se rendre sur le lieu de l'emploi. Le salaire, c'est l'indemnité perçue par les bénéficiaires de l'aide sociale.* »

à... Borsus et Greoli : quand activation rime avec dérégulation

Aux States puis en Grande-Bretagne et en Allemagne, comme en Belgique à partir de 2002 (réforme Vande Lanotte en CPAS) et 2004 (plan Vandembroucke dans le régime chômage), on assiste donc bien premièrement au *remplacement d'une aide sociale historique « acquise »*, sur base d'une situation de détresse économique et sociale (le fameux « état de besoin », ou « de nécessité ») *par une aide conditionnée à toute une série d'exigences supplémentaires (« contractualisée »)*, qui plus est éminemment arbitraires, susceptibles de déboucher sur des sanctions en cas d'évaluation négative par l'administration en charge de ces programmes... Et même chose donc, deuxièmement, pour les chômeurs, pourtant

bénéficiaires eux d'une allocation de sécurité et non d'aide sociale dont on ne devrait pourtant rien attendre d'autre que leur disponibilité pour tout emploi convenable qui leur serait proposé. (3)

Ce qui est annoncé, aboutissement du processus, dorénavant chez nous aussi, c'est du travail gratuit et imposé comme la « contrepartie » pour pouvoir continuer à bénéficier d'un revenu de subsistance !

... et surexploitation

Au nom de la modernité, le grand retour des workhouses, ces bagnes britanniques du XIX^e qui, contre leur « entretien » réduit à un minimum, à peine de quoi survivre, astreignaient les vagabonds et autres mendiants aux travaux forcés ! Quel tour de force (qu'on nous pardonne le jeu de mots facile) : *Orwell au service de la contre-révolution sociale.*

(1) Source : <http://www.laviedesidees.fr/Pour-un-bilan-du-workfare.html>

(2) Signalons que, plus tard, ce personnage fut condamné pour... corruption !

(3) Le gouvernement fédéral avait annoncé dans son accord qu'il s'attaquerait aussi à la notion d'emploi convenable, intention confirmée en juillet. Or, cette notion avait déjà été laminée par le gouvernement Di Rupo et c'est donc au contraire un renforcement du concept qui devrait être mis en place, plutôt que sa précarisation permanente.

⇒ ne parlait pas d'un quelconque assentiment préalable. Au contraire, la possibilité de sanction est même clairement évoquée comme on le voit dans l'extrait de l'accord gouvernemental que nous reproduisons ci-contre. C'est même une « double peine »

MR-NVA-Open VLD-CD&V). Et, en tout cas en Wallonie, cette heure a manifestement sonné. Le changement d'alliance provoqué par le cdH et l'avènement consécutif du nouveau gouvernement Borsus, dorénavant aligné sur le même programme

gens dans la débrouille, mais il faut les responsabiliser en mettant fin à l'assistanat. [...] Dans certains cas, il faut des conditions, dans d'autres, de l'accompagnement. La question n'est pas de sanctionner les gens. Si le contrat est défini, la sanction est rarement nécessaire. »

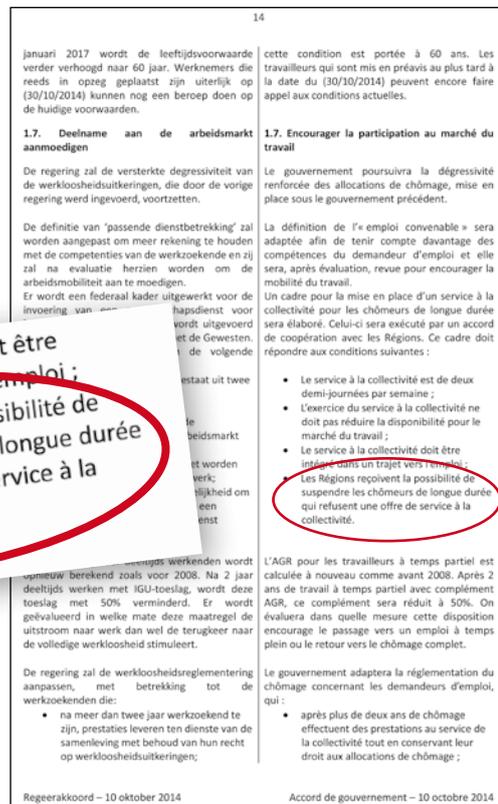
Il faut sans tarder que les syndicats et les comités de chômeurs se mobilisent à la hauteur de l'agression.

Quant aux chômeurs, leur « reprise en main » serait également inspirée par des objectifs on ne peut plus charitables et... comment dire ? Ah oui, « humanistes » : « Un chômeur doit se donner la possibilité d'être inséré dans une vie sociale au travers d'une activité bénévole ou de service dans une commune, ou encore à travers une activité d'apprentissage. Il faut sortir les chômeurs de l'isolement social. L'insertion sociale doit être pensée aux côtés de l'emploi. »

Mais on nous le jure : hors de question que ce travail gratuit puisse en rien avoir un caractère contraint, conditionnant le droit aux allocations de chômage – qu'allez-vous donc insinuer ?! Comme les meubles Mailleux, elle s'y engage : « Ce ne sera pas une condition, mais une invitation ». Qu'en termes galants ces choses-là sont mises...

Quand nous disions dans notre introduction que, contre le Service Communautaire, le front s'élargit... c'est hélas également dans ce sens qu'il faut l'entendre. Plus exactement, un second front vient de s'ouvrir – mais à l'initiative de nos ennemis. Face à une telle déclaration de guerre, il faut sans tarder que les syndicats et les comités de chômeurs se mobilisent à la hauteur de l'agression. □

qui était prévue pour les chômeurs « insoumis », refusant de se plier à un tel service obligatoire. D'une part, la poursuite de la dégressivité accélérée de leur allocation (là où les « bons chômeurs, travailleurs et dociles » voyaient la leur momentanément stoppée, voire assouplie). Et d'autre part, si cela ne suffisait pas,



L'accord de gouvernement Michel I^{er} prévoyait la possibilité de sanctionner le chômeur qui refuserait un « service à la communauté ».

une potentielle sanction de la part des organismes régionaux chargés d'appliquer la mesure, VDAB, Forem et Actiris, explicitement envisagée donc dans ce projet. Soit la parfaite illustration « d'un travail ou un service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de son plein gré », définition donnée par l'Organisation internationale du Travail du travail forcé, qu'elle prohibe formellement. (3)

Cependant – et heureusement –, suite à la régionalisation des politiques de l'emploi, ce projet a été enrayé en régions wallonne et bruxelloise, vu les majorités de « centre-gauche » opposées à celle, ultradroitière, sévissant depuis 2014 au niveau fédéral. Cette configuration explique donc qu'il ait pu être expérimenté déjà dans le régime de l'aide sociale en CPAS, test « grandeur nature »... en attendant de réunir les conditions de son adoption pour les chômeurs (demeurant un but affiché du gouvernement

ultralibéral, se sont, sans attendre, traduits par l'annonce de l'adoption d'une forme de service similaire dans l'assurance chômage, comme l'une des priorités les plus « urgentes ».

« Contraints » ? Que nenni : tout juste « invités »...

Certes, la nouvelle ministre de l'Action sociale (4), la cdH Alda Greoli, imitant la voix de son maître Borsus, tente de nous rassurer sur la bienveillance et le « partenariat » (là aussi) qui sous-tendraient le projet. Mais la stigmatisation et le mépris sentent de tout son propos, et la menace est bel et bien présente. Interviewée par L'Echo, à propos du SC en CPAS, elle reprend l'habituel couplet sur la « responsabilisation » des allocataires... avec le bâton derrière la porte : « On ne va pas laisser les

(1) <http://www.levif.be/actualite/belgique/rik-daems-open-vld-veut-contraindre-les-chomeurs-a-effectuer-un-service-communautaire/article-normal-43971.html>

(2) Accord gouvernemental p. 51

(3) Voir « En chômage aussi, un nouveau S.T.O. ? », Ensemble ! n° 92, p.40.

(4) Bizarrement, on n'a pas entendu sur ce sujet son nouveau collègue ministre de l'Emploi, le MR pourtant très antichômeurs Pierre-Yves Jeholet...